



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 89



Le Réseau Action Climat fédère 27 associations nationales ainsi que 10 associations locales et régionales.

Il a pour objet de lutter contre les changements climatiques et ses conséquences néfastes, et de favoriser la transition vers une société plus solidaire et équitable, plus économe en énergie et en ressources naturelles et préservant l'avenir des populations et des écosystèmes.

Contact :
bastien.cuq@reseauactionclimat.org

Le point de vue du Réseau Action Climat sur la PPE soumise à la concertation

EN BREF

Le Réseau Action Climat souligne d'abord le manque du respect du gouvernement démissionnaire vis-à-vis de la concertation en cours, celui-ci ayant soumis dès le 4 décembre un projet de décret d'adoption des objectifs de la PPE au Conseil Supérieur de l'Énergie, sans tenir compte de la présente concertation.

La PPE monte en ambition, mais échoue encore à atteindre la cible de 44% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030, comme le veut l'engagement pris par la France devant l'Europe.

Le Réseau Action Climat s'inquiète gravement des contradictions entre la planification et les actions effectives du gouvernement, ce qui nous conduit à douter du rôle effectif de ces documents.

Dans ce cahier d'acteur, nous alertons sur quelques-unes de ces contradictions, et proposons des mesures supplémentaires pour atteindre nos objectifs. Sans mesures supplémentaires, il nous semble impossible d'atteindre effectivement les objectifs envisagés dans ces documents, et a fortiori de respecter l'objectif européen d'énergie renouvelable en 2030.

En particulier, nous soulignons l'importance de soutenir plus fortement l'éolien et les autres énergies renouvelables, et de fournir les investissements nécessaires pour la réduction des consommations énergétiques.

Pour atteindre nos objectifs, deux axes transversaux doivent être pris en compte. D'une part, il s'agit aujourd'hui d'accélérer et de fournir les moyens de la territorialisation des objectifs et de la gouvernance climatique. D'autre part, l'impact sur les budgets des ménages et sur les emplois doit être précisé, pour permettre une transition juste et souhaitable.

Une planification à appliquer réellement, et à renforcer

La SFEC affaiblie par l'absence de loi

Tout d'abord, le Réseau Action Climat souhaite souligner son **désaccord avec la méthode** suivie pour l'élaboration de la planification française.

Alors qu'une loi était initialement prévue, le débat parlementaire, pourtant essentiel pour la construction d'une stratégie partagée n'a pas eu lieu.

En passant par une concertation, d'ailleurs initialement prévue pour mars 2024, et par un décret pris avant la fin de la concertation, la stratégie française sera moins solidement ancrée dans les textes et les consciences.

Le gouvernement a tenu à tenir la plume et à prendre lui-même la décision finale.

Également, nous soulignons le **retard pris par la planification**, celle-ci étant, d'après le code de l'énergie, à acter avant juillet 2023. Elle aura donc plus d'un an et demi de retard, laissant autant de temps en moins aux filières industrielles pour organiser les modifications requises, aux administrations pour adapter la gestion des politiques publiques, et aux diverses instances pour adapter leur planification. Soulignons notamment les communes qui doivent réaliser des zones d'accélération cohérentes avec une stratégie nationale inexistante.

Enfin, nous regrettons que la **protection de la biodiversité soit peu intégrée** à la PPE, de telle sorte que la stratégie environnementale française se limite à une stratégie carbone.

La biodiversité fait partie des limites planétaires, et sa protection n'est pas moins importante que la diminution des émissions de gaz à effet de serre de la France.

Mettre en cohérence la planification et l'action

De nombreuses mesures citées dans la PPE se trouvent en contradiction avec les actions prises par le gouvernement.

En particulier, l'ambition de ramener le rythme de déploiement de l'éolien terrestre à 1,5 GW/an est affichée, en améliorant sa répartition entre les régions. Pourtant, cette ambition ne fait écho à aucune mesure concrète prise ou annoncée par le gouvernement.

Si les objectifs affichés dans la PPE sont ambitieux, nous soulignons tout de même qu'ils ne suffisent pas à tenir nos engagements.

Les eurodéputés français ont soutenu la directive RED III imposant un **objectif de 42,5% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie, et 44% pour la France** au vu de son potentiel et de ses moyens, mais cet objectif ne se retrouve pas dans la PPE. Ce manque est préjudiciable pour le climat et pour la souveraineté de la France, qui importe encore pour 5Mds € en produits énergétiques par mois.

Enfin, nous saluons l'engagement pris dans les documents vers des **dates de sortie des énergies fossiles**. Cependant, nous nous étonnons de ne pas retrouver cet engagement dans le décret soumis au Conseil Supérieur de l'Énergie, en particulier pour une sortie du charbon prévue en 2030, c'est-à-dire dans le périmètre de la PPE. De même, aucune mention de la sortie du gaz fossile en 2050 n'y est présente.

Cette ambition ne doit pas rester qu'une perspective lointaine, et les politiques actuelles doivent en tirer les conséquences. Ainsi, nous demandons un **moratoire sur les nouveaux terminaux méthaniers et leur extension**. Ces terminaux sont déjà sous utilisés, et au vu de la baisse de consommation de gaz et du développement de nouvelles infrastructures en Europe, poursuivre leur expansion et refuser de planifier leur décommissionnement expose la France à une dépendance artificiellement entretenue. ([voir IEEFA](#)).

Soutenir plus fortement l'éolien et les énergies renouvelables

Pour atteindre nos objectifs de part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie, de production d'électricité, et pour garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie propre et abordable, il est **impossible de faire l'impasse sur l'éolien terrestre**.

Cette énergie est plébiscitée par les Français (voir [un sondage harris de 2021](#), montrant 73% d'opinion favorable). Pourtant, malgré des progrès techniques continus permettant d'atteindre les objectifs français avec moins de mâts, le gouvernement n'a pas réhaussé l'objectif de déploiement.

En rappelant que les rythmes inscrits dans la PPE conditionnent la taille des appels d'offre, donc le potentiel concret de développement, nous appelons à **remonter l'objectif au-delà de 1,5 GW/an de nouveaux projets d'éolien terrestre**.

Pour un déploiement soutenable et soutenu de cette

énergie, des mesures concrètes doivent être prises. D'une part, **adapter le soutien public selon le productible de la zone d'implantation** permet de répartir plus équitablement les impacts et les bénéfices de la transition énergétique. La modulation tarifaire actuellement prévue dans des termes flous pour les zones d'accélération uniquement doit être étendue et financée. Dans le même but, nous encourageons donc à **asseoir l'IFER sur le productible** plutôt que sur la puissance nominale installée. Aussi, **maintenir la répartition actuellement projetée entre le solaire au sol et en toiture** est essentiel pour éviter les pressions sur la biodiversité, de même que la massification du rejet du solaire au sol.

Par ailleurs, il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire **d'engager un travail large sur la répartition de la valeur** générée par les énergies renouvelables entre les riverains, les collectivités, l'État, les consommateurs et les développeurs.

La définition des communautés énergétiques doit être revue afin de ne pas limiter leur champ d'action au développement de projets EnR de très petite taille, et de simplifier les conditions de participation des collectivités.

Enfin, nous demandons de réaffirmer dans la PPE l'objectif de développement de l'énergie citoyenne, en visant au moins **1 nouveau projet porté par une communauté énergétique par EPCI de plus de 10 000 habitants d'ici 2030**.

Ne pas faire le pari risqué du nucléaire

La PPE proposée ici fait une nouvelle fois le pari risqué du nucléaire, qui plus est sans évaluation des coûts et des risques associés. Pourtant, cette énergie crée plusieurs points de vulnérabilité contre lesquels il est au moins nécessaire de se protéger.

D'une part, nous **alertons sur les coûts à venir des nouveaux réacteurs nucléaires**. Les coûts prévus et les *stress-test* ne sont pas mentionnés dans la PPE, alors même que l'estimation du coût de construction des projets de 6 EPR2 a déjà augmenté de 30% (passant d'une estimation à 51,7 milliards d'euros en 2021 à 67,4 milliards d'euros en 2024). Outre le coût à supporter, la PPE n'offre aucune perspective sur l'éventualité d'un retard dans la livraison des centrales nucléaires, qui mettrait le système énergétique français en difficulté. **Il est impératif d'anticiper d'éventuels retards de livraison des réacteurs**, par exemple en assumant une

production excédentaire d'énergies renouvelables.

D'autre part, nous soulignons les **vulnérabilités de certaines centrales aux risques climatiques**. En particulier, la centrale de Gravelines, construite sous le delta de l'Aa, est particulièrement vulnérable à la montée des eaux, comme le souligne le [rapport récent de Greenpeace](#).

Territorialisation

La réussite de la mise en œuvre de la planification passera nécessairement par une articulation efficace entre le cap national et l'action locale. La territorialisation est un enjeu bien identifié dans la PPE, mais qui nécessite désormais une déclinaison concrète.

Pour l'heure, cette territorialisation des objectifs n'est prévue que pour les objectifs d'énergie renouvelable, avec un délai de 8 mois minimum après la publication de la PPE pour le lancement de la révision des objectifs régionaux.

Cette déclinaison est une bonne chose, puisqu'elle permet aux développeurs, aux gestionnaires de réseaux, et aux collectivités d'anticiper l'arrivée de nouveaux projets. Mais pour être réussie, **il faut que l'Etat fournisse aux collectivités du support technique et humain** pour permettre les études préalables et la bonne information des citoyens.

Organiser la sobriété structurelle et les rénovations performantes

Pour cet exercice de planification comme toujours, **la priorité doit être donnée à la limitation des consommations d'énergie**. La baisse de la consommation allège toutes les contraintes pesant sur le système énergétique : besoins d'importations, construction de nouvelles infrastructures, factures des ménages, soutien public, etc. Elle relève du bon sens. Malgré un objectif européen ambitieux issu de la Directive Economies d'Energie (DEE). Comme la SNBC le montre, les mesures actuellement identifiées conduisent à un excès de 137 TWh de consommation d'énergie en 2030. Les mesures ambitieuses de sobriété existent, et sont compatibles avec la réindustrialisation. Elles exigent une ambition politique forte et un portage budgétaire adéquat.

Le Réseau Action Climat salue l'ambition réelle de la PPE sur l'accélération de la rénovation performante des logements.

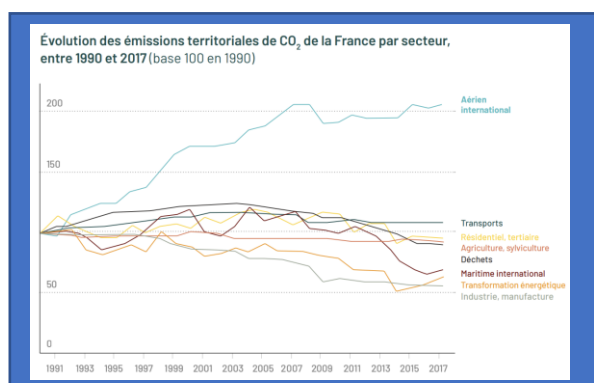
Pourtant, une fois encore, cette ambition affichée

entre en contradiction avec la discontinuité des politiques publiques en la matière, l'absence de cadre réglementaire contraignant, et les coupes budgétaires. Pour tenir une ambition désormais élevée en matière de rénovation, **l'Etat doit donner les moyens suffisants aux dispositifs de soutien public, une stabilité suffisante à la filière, et renforcer les normes de performance énergétique.**

En matière de sobriété énergétique, nous demandons en particulier de **renforcer l'ambition en matière de mobilité**. La SDMP fait par exemple, à tort, l'impasse sur l'aviation internationale.

Nous encourageons à **renforcer la fiscalité sur l'aérien** au-delà de la hausse prévue dans le PLF 2025, notamment pour les vols très longs, et à renforcer les mesures réglementaires permettant une baisse de la demande (plafonnement à la baisse de mouvements aéroportuaires, couvre-feu nocturnes, fermeture des liaisons aériennes avec alternative en train de moins de 5h).

En outre, pour favoriser le report modal vers des mobilités moins consommatrices d'énergie, nous demandons de **donner à la SNCF les moyens d'investir** dans la régénération et la modernisation du réseau, d'acheter de nombreuses nouvelles rames de trains de nuit, et dans le développement du fret ferroviaire.



Vers une transition juste pensée par et pour tous

Pour finir, le Réseau Action Climat demande que les **enjeux d'égalité géographique et sociale soient mieux pris en compte** dans la planification écologique. Cette transition radicale et rapide impactera nos manières de se déplacer, de consommer, et de produire, et il est impératif de prendre en compte la diversité des situations et des marges d'action des Français.

Premièrement, la stratégie française devrait mieux évaluer les impacts des transformations requises sur

les budgets des ménages. A ce titre, nous soutenons comme mesure rapide **l'extension du chèque énergie aux 30% des ménages les plus pauvres, et le triplement de son montant**. Cette mesure doit être suivie d'un accompagnement plus structurel, permettant d'accompagner les ménages vers une consommation structurellement moindre d'énergie, en passant aux transports en commun ou à la mobilité électrique, et en rénovant leur logement et améliorant l'efficacité de leur chauffage.

Conclusion

Au-delà des réserves sur le processus d'élaboration de la 3^e stratégie énergie-climat de la France, le Réseau Action Climat souligne avant tout l'incohérence flagrante entre une planification plutôt ambitieuse et la réalité concrète des actions prises par le gouvernement. Si la planification n'est pas suivie d'acte, elle se résume à un exercice de scénarisation et perd l'essentiel de son intérêt. Nous demandons de respecter le travail colossal fourni par les services de l'Etat pour la planification et à appliquer les mesures nécessaires pour suivre les trajectoires qu'elle trace.

Cependant, si la 3^e stratégie énergie-climat a pris en ambition, elle manque toujours l'objectif de consommation d'énergie, et de part d'énergie renouvelable dans l'énergie finale brute consommée. Nous demandons donc qu'un soutien accru aux EnR soit acté, que l'ambition et les moyens pour la sobriété et l'efficacité énergétiques soient renforcés. Nous demandons aussi de donner aux collectivités les moyens de mener la déclinaison territoriale de la planification, et de penser toujours à l'impact des politiques publiques sur les ménages, pour réorienter les politiques publiques vers une transition juste.